

ANNEE 2019

Délibération n°

20180030

SEANCE PUBLIQUE DU 11 AVRIL 2019

Date de convocation : 5 avril 2019

Date d'affichage: 15 avril 2019

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 13
Pouvoirs : 2
Nombre de votants : 15

Vote: 15 (dont 2 pouvoirs)
Pour: 13 (dont 1 pouvoir)

Contre: 0

Abstention: 2 (Mme Vigier & M. Sorhaits)

Adopté à la majorité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

L'an deux mille dix-neuf, le 11 avril à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 5 avril 2019, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

<u>Présents</u>: M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Claude YAOUANC, Michel KLISZ, Frédéric ETCHEGARAY, Hugues BIGÉ.

Mmes Dominique GALLOT, Chantal BONZON, Brigitte ETCHEVERRY, Marie-Dominique GAY, Dominique VIGIER, Sophie DELETTRE (arrivée à 18h20).

Absent(s) excusé(s): Mme Annie UHALDEBORDE, Mme Valérie RÉCART (pouvoir à Mme Chantal BONZON), M. Pierre SORHAITS (pouvoir à Mme Dominique VIGIER), Mme Emmanuelle DALLET, M. Philippe BIGOTEAU, M. Michel GOÑY.

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

OJ n°14 : Affectation des résultats de l'exercice 2018 <u>Budget général</u>

Excédent de fonctionnement reporté	212 507.65€
Ou Déficit de fonctionnement reporté	
Excédent de fonctionnement 2018	624 058.88€
Ou Déficit de fonctionnement 2018	€
Total excédent de fonctionnement	836 566.53€
Ou Total Déficit de fonctionnement	
Excédent d'investissement reporté	154 222.42€
Ou Déficit d'investissement reporté	€
Excédent d'investissement 2018	
Ou Déficit d'investissement 2018	530 465.70€
Total Excédent d'investissement	
Ou Total Déficit d'investissement	376 243.28€

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2018 s'établissent comme suit :

Dépenses d'investissement reportées	241 110.92€
Recettes d'investissement reportées	0.00€
Solde positif	0.00€
Ou Solde négatif	241 110.92 €

Considérant par conséquent, que le besoin d'autofinancement sur la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser) :

Besoin d'autofinancement	617 354.20€

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 du budget général, comme suit :

Affectation minimale à la section d'investissement (article1068)	617 354.20€
Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recette)	219 212.33€
Ou Report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses)	€
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	€
Ou Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses)	617 243.28 €

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Paul BAUDRY

